

Règlement Concours et jurys des contrats doctoraux de l'ED CLI

I. Candidatures

Les informations détaillées concernant le processus de candidature ainsi que le dossier de candidature lui-même sont mis en ligne sur le site de l'École doctorale (<https://cli.univ-paris8.fr/>).

En cas de co-direction envisagée la candidature soumise relève de l'unité de recherche de rattachement du directeur ou de la directrice principale de la thèse.

Les candidatures doivent être rassemblées et transmises par les directeurs et directrices de laboratoire à la gestionnaire de l'ED (ed-cli@univ-paris8.fr) qui envoie un accusé de réception.

Il appartient aux directions de laboratoires de vérifier que toutes les candidatures ont bien été transmises. Un classement des candidatures par les laboratoires est recommandé.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

II. Concours et jury

L'attribution des contrats doctoraux de l'ED CLI se fait à l'issue d'un concours en deux temps :

- **Réunion Jury 1** : sélection des candidatures sur dossier pour les auditions (cette réunion détermine également le choix des candidatures qui peuvent être présentées à la sélection interne à P8 en prévision du concours Paris Lumières Alliance).
- **Réunion Jury 2** : audition aux contrats CLI.

Les jurys sont composés ainsi : Un membre votant par unité de recherche, et un membre votant supplémentaire pour les unités qui ont deux voix au conseil de l'ED.

Les membres sont proposés par les unités des recherches **en évitant la nomination des personnes directement impliqués dans un projet soumis, surtout les (co)directrices et (co)directeurs pressentis.**

Les jurys sont présidés par la direction de l'ED qui organise et anime les réunions, mais ne prend pas part aux votes.

III. Résultats

La direction de l'ED communique les résultats aux candidats et aux unités de recherche (via les membres du conseil de l'ED).